



Note de conjoncture

Août 2022

**LOGEMENT
CONSTRUCTION**



Construction neuve à La Réunion Juillet 2021 - juin 2022

Les tendances favorables se maintiennent

De juillet 2021 à juin 2022, le nombre de logements autorisés à la construction est estimé à 7 950 à La Réunion, volume en hausse de 1,9 % par rapport à la même période un an auparavant. Cela s'explique par l'augmentation sur la période des autorisations de construire pour les logements collectifs (+ 19,7 %). En revanche, les logements individuels marquent un recul (- 10,8 %). Au niveau national la tendance est positive pour tous les types de logements (+ 15,4 %).

À La Réunion, les mises en chantier progressent (+ 10,1 %) par rapport à la même période, un an plus tôt. Cette augmentation concerne principalement les logements collectifs (+ 16,1 %) mais aussi les logements individuels (+ 3,9 %). Au niveau national, la tendance plus faible (+ 0,3 %) est due à la baisse des ouvertures de chantier des logements collectifs (- 5,1 %).

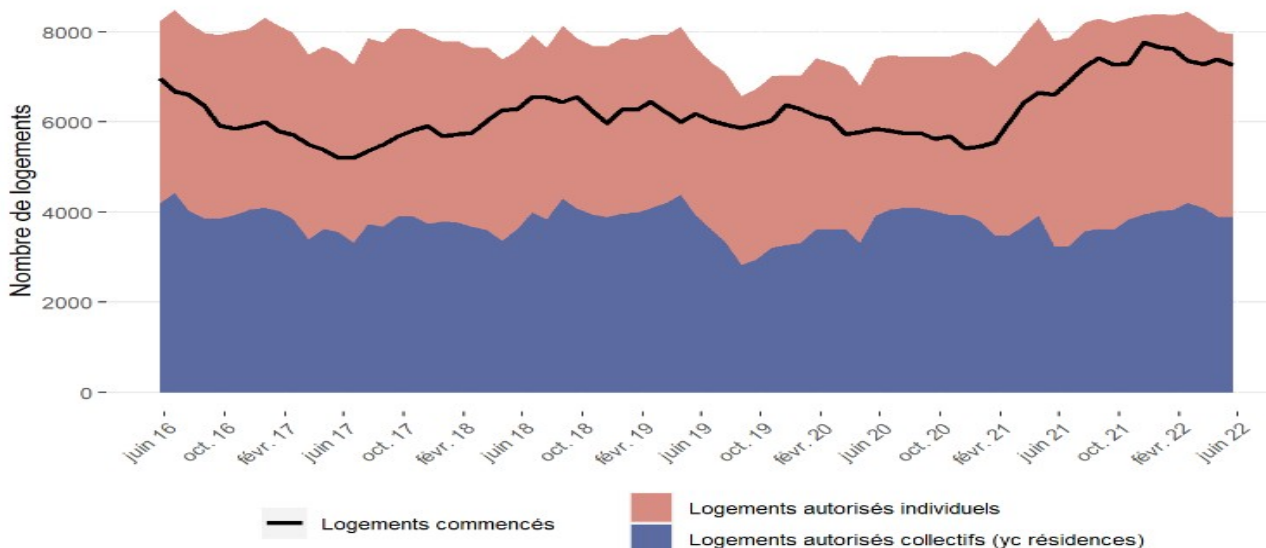
Nombre de logements autorisés et commencés à La Réunion par type

	Nombre	Variation cumul sur 12 mois ¹ en %	
		La Réunion	France ²
Jullet 2021 - juin 2022			
Autorisés dont :	7 950	1,9	15,4
Individuels	4 060	-10,8	12,3
• individuels purs	2 900	-7,1	8,6
• individuels groupés	1 160	-18,3	23,1
Collectifs ³	3 890	19,7	17,9
Commencés dont :	7 280	10,1	0,3
Individuels	3 450	3,9	8,2
• individuels purs	2 490	6,4	10,6
• individuels groupés	960	-3,0	0,8
Collectifs ³	3 820	16,1	-5,1

Source: SDES-Deal, Sit@del2 (mailto:Sit@del2), estimations en date réelle à fin juillet 2022.

¹ Cumul Juillet 2021 - juin 2022 rapporté au cumul Juillet 2020 - juin 2021, ² Hors Mayotte, ³ Yc. en résidence

Nombre de logements autorisés et commencés à La Réunion (cumul sur 12 mois)



Source: SDES-Deal, Sit@del2, estimations en date réelle à fin juillet 2022.

Entre juillet 2021 et juin 2022, 348 860 m² de locaux non résidentiels ont été autorisés à la construction à La Réunion. Les surfaces autorisées sont en recul (- 1,9 %) par rapport à la même période un an auparavant. Cette chute se traduit notamment dans les secteurs de l'artisanat (- 40,5 %) , de l'entrepôt (- 27,0 %) et du service public (- 16,7 %) ainsi que celui de l'hébergement hôtelier (-14,9%). En revanche le secteur de l'industrie se maintient (+ 44,5 %) ainsi que celui du commerce (+ 22,6 %) et des bureaux (+ 10,6 %).

De juillet 2021 à juin 2022, 462 230 m² de locaux non résidentiels ont été mis en chantier, soit une augmentation de 150,2 % par rapport à la même période un an auparavant. L'hébergement hôtelier (+ 984,3 %), le service public (+ 461,6 %) et les entrepôts sont en très forte progression due au démarrage de plusieurs projets d'envergure.

De manière générale, les surfaces concernées étant faibles, les variations importantes en pourcentage sont à relativiser.

Prochaine parution : novembre 2022 pour les résultats octobre 2021 à septembre 2022

Surface de plancher des locaux non résidentiels autorisés et commencés à La Réunion

	Nombre	Variation cumul sur 12 mois ¹ en %	
		Juillet 2021 - juin 2022	La Réunion France ²
Locaux autorisés dont :	348 860	-1,9	8,9
hébergement hôtelier	10 360	-14,9	10,3
bureaux	53 370	10,6	6,7
commerce	57 380	22,6	24,3
artisanat	9 040	-40,5	-1,4
industrie	28 450	44,5	24,2
exploitation agricole ou forestière	97 790	2,0	-5,9
entrepôt	38 300	-27,0	18,9
service public ou d'intérêt collectif	54 160	-16,7	4,4
Locaux commencés dont :	462 230	150,2	10,4
hébergement hôtelier	25 480	984,3	0,7
bureaux	50 630	24,6	-4,3
commerce	57 990	83,9	18,9
artisanat	17 370	49,7	11,3
industrie	17 170	1,5	30,8
exploitation agricole ou forestière	81 080	124,7	-14,4
entrepôt	59 060	223,8	36,5
service public ou d'intérêt collectif	153 440	461,6	11,4

Source: SDES-Deal, Sit@del2 (mailto:Sit@del2), estimations en date réelle à fin juillet 2022.

¹ Cumul Juillet 2021 - juin 2022 rapporté au cumul Juillet 2020 - juin 2021, ² Hors Mayotte.

Source et concepts

Tout pétitionnaire projetant une construction neuve ou la transformation d'une construction nécessitant le dépôt d'un permis de construire doit remplir un formulaire relatif à son projet et le transmettre à la mairie de la commune de localisation des travaux. Le projet de permis est traité par les communes, services instructeurs à La Réunion.

Suite à son autorisation, le pétitionnaire pourra soit démarrer les travaux et déclarer l'ouverture de son chantier (DOC), soit abandonner son projet et demander l'annulation. La fin des travaux est signalée par une déclaration spécifique (DAACT), à partir de laquelle est vérifiée la conformité au projet initial.

Les données de Sit@del2 proviennent des formulaires de permis de construire traités par les centres instructeurs. Les mouvements relatifs à la vie du permis (dépôts, autorisations, annulations, modificatifs, mises en chantier, achèvements des travaux) sont exploités à des fins statistiques.

Les informations déclarées dans le formulaire sont transmises mensuellement à la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de La Réunion.

Les données collectées sont publiques.

Séries utilisées pour le diagnostic conjoncturel

La conjoncture est appréciée au travers d'estimations en date réelle dans le domaine du logement; les locaux non résidentiels sont suivis grâce aux données en date de prise en compte.

Les **estimations en date réelle** offrent une information directement interprétable pour suivre la conjoncture. S'agissant d'estimations statistiques, leur qualité dépend du volume d'informations exploitées. En conséquence, ces séries ne sont disponibles qu'à des niveaux suffisamment agrégés (départemental au minimum).

Les **séries en date réelle** agrègent l'information collectée (autorisations, mises en chantier) à la date réelle de l'autorisation délivrée par l'autorité compétente, et à la date de la mise en chantier déclarée par le pétitionnaire.

Les **séries en date de prise en compte** agrègent l'information selon la date d'enregistrement de la donnée dans l'application Sitadel2. Par exemple, un permis autorisé en décembre 2016 mais transmis en mars 2017 est comptabilisé dans les autorisations de mars 2017. Une mise en chantier transmise en juin 2017 est enregistrée dans les mises en chantier de juin 2017 quand bien même la construction aurait démarré en janvier 2017.

Pour en savoir plus

Sources et méthodes sur le site internet du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la transition écologique et solidaire.

Représentations graphiques pour l'ensemble des régions <http://dreal.shiny.developpement-durable.gouv.fr/sitadel/>

Directeur de la publication : Philippe GRAMMONT

Réalisation : DEAL Réunion/Service Connaissance, Évaluation, Transition Écologique /Cellule Évaluation et Statistiques

Tél : 0262 40 26 47 / Mél : statistiques.deal-reunion@developpement-durable.gouv.fr

Rédaction : Caroline Coudrin et Armande Jogama

Gestion Sit@del : Armande Jogama

Vous pouvez télécharger les notes de conjoncture sur notre site : www.reunion.developpement-durable.gouv.fr

© Deal 2020